



Face aux troubles cognitifs (mémoire, orientation), le quotidien est parfois difficile à assumer.

L'E.S.A.D. participe au maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

## Qui peut en bénéficier ?

Les personnes ayant des troubles cognitifs à un stade léger ou modéré de la maladie, préalablement diagnostiqués par un médecin.

## Quelles sont les modalités de prise en charge ?

Sont nécessaires :

1/ Une prescription médicale pour «12 à 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation à domicile ».

2/ Une fiche de demande disponible sur le site [www.ressources-sante-vienne.fr](http://www.ressources-sante-vienne.fr)

Les séances sont prises en charge à 100% par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et se déroulent sur trois mois maximum, renouvelables si besoin une fois par an.

## Quelles sont les missions de l'E.S.A.D. ?

- Stimulations motrice et/ou sensorielle et/ou cognitive, en lien avec les centres d'intérêt du patient
- Préconisation(s) d'aménagement(s) du domicile
- Actions auprès des aidants :
  - \* Soutien, conseil, information
  - \* Evaluation du plan d'aide
  - \* Préparation des relais

## Par quels professionnels ?

L'équipe est constituée :

- D'une Responsable E.S.A.D.
- D'une Ergothérapeute
- D'une Psychomotricienne
- D'Assistant(e)s de Soins en Gérontologie (ASG)

## Les étapes de l'accompagnement

